

INTER-PRO.35 LE SYNDICALISME INDÉPENDANT

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE



N° 115 - Février 2012

16ème GA 2ème Rmat Action Sociale ADAPEI ADSAO AFC AFP Afpa AG2R

AGF ALLAPH Application Industrielle du Verre ARASS Assedic Association

La Breteche Banque des Banques de Bretagne Banque de France BIOCOOP

Boulangers Boulangeries Boulangerie d'Atelier

Brioche Dorée Brit-Air Calea Capelec Carrefour

Alma Centre Casino Dinar CCI Rennes CCI

Celtic Celtic Plastic Celtic NA Centre Eugène Marquis Centre

Médical La Bouche Centre Pénitentiaire CERGIV

CGE Centre Hospitalier Rennes, St-Malo

St-Malo St-Vincent Centre de Base-Thomas

Cheminois CIL35 Cimlec Cinéville Citroën

La Janais et Succursale Clemessy Clercs de Notre

Clinique Notre-Dame de Lourdes Clinique St-Laurent

Goca-Cola Gomahoko Gram Crédit Agricole

CRES CRG Chantierie Cuirs et Peaux

Fougères Darty Decorf Delphi Diana Végétal

Douanes Drass Edr-Gdr EFS Eme-raude

Lines Emission Entremont Equipement

Educatif Idéatours et Travaux Esat Eternit

France telecom FNAC Les Gardiens Garnier

L'Oréal OVM Grand Hôtel des Thermes

Groupama GTB Hewlett Packard Hospitaliers

Béchevalle Bénéxiere, Le Minihic, Le Tronchet

IFPEK IME Ajoncs d'Or IME L'Espoir

Imagerie Insee Iss Abilis Journalistes

Laboratoire d'analyses Médicales

Autoline Les Gardiens MAGIE MCG Maison de

Quartier de Villejean Maison de retraite Le Clos

St-Martin Jacques Maréchal Marine Marchande

Matelas Simmons Métallurgie Fougères

Miroiterie Ouest MJC La Paillette

Mutualité Noël Vitre OCP OPAC Optima

Orea Plastiques Poitiers Organique Pinto

Plastic Duval PLG Grand Ouest Point P Chapin

Police Pompiers Préparateurs en pharmacie

Promod Ptt Renault Rennes Résidence

Les Bisais Ricard Roulier SADE

Ouest Sagem SANDEN SAUR Seignelay

Snep Sica-Pesi Smeclan Snirole Snila Sniptes

Sotina Sniudi, Sotira 35 Spaseen, Spic Trien-

del Super Soudages Soudages FAT Industrie

Thalathermes Territoires Dinar, Fougères,

La Richardais, Le Kheu, Le Kheu, Le Kheu,

Marins Timac Transports Arc Atlantique,

Berhaut Courriers, Bretons, Geico,

Guisnel, Le Guevel, Menage, Netra Onyx,

Redon, Rita, SPO et TAE Trésor UDPA

CPPAP N° 1015 S 06643

Directeur de la publication : Joël JOSSELIN

Tél: 02.99.65.36.50 Fax : 02.99.31.64.32

Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr

Site Internet : http://udfo35.pagesperso-orange.fr/

Imprimé au siège de l'Union Départementale

des Syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES

Prix : 0,3€

Dispensé de timbrage RENNES C.T.C.

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Voleurs ! et bandits !

Ainsi donc le Président de la République considère qu'il y a eu consultation des syndicats avec plus de quatre heures de débats lors du « sommet social » du 18 janvier dernier. La fameuse loi de 2006 votée après la défaite du gouvernement obligé de retirer son CPE est donc respectée, les partenaires sociaux ont été consultés (déjà ceux cités par Sarkozy se félicitent que des discussions s'engagent), on peut maintenant s'en prendre à la classe ouvrière et lui appliquer un troisième plan de rigueur. Il aura pour nom TVA sociale et contrat compétitivité-emploi...

Exonérer les patrons de cotisations sociales jusqu'à 2,1 SMIC donc faire payer sur le budget de l'Etat (c'est à dire aux contribuables donc aux salariés) la part patronale des cotisations sociales constitue un premier détournement du salaire différé (cet argent appartenant aux salariés par le biais de la Sécurité Sociale gérée paritairement). Récupérer l'argent de ces cotisations par une augmentation de la TVA, revient à faire payer deux fois les salariés (c'est à dire les consommateurs). Il s'agit là indéniablement d'un double hold-up !

Permettre aux patrons de négocier des accords qui dérogeraient aux conventions collectives, aux accords de branche, au code du travail et même au contrat de travail sur des questions aussi essentielles que la durée du travail et le montant des salaires constitue la plus grave attaque contre le droit du travail que notre pays ait pu connaître depuis que le syndicalisme existe (hormis la période pétainiste). Tout l'édifice conventionnel et juridique sera balayé, tous les principes en faveur des salariés qu'ils soient ou non organisés seront caduques. Au prétexte de la crise, avec un chantage à l'emploi, on pourra en toute impunité augmenter le temps de travail et baisser les salaires. C'est la loi de la jungle !

Comme souvent, la réponse d'en bas est aux antipodes des rêves de ces voleurs et bandits d'en haut. Ce sont les salariés de Eiffage ou ceux de Web Help qui après un ou plusieurs jours de grève parviennent à négocier des augmentations de leurs salaires, primes et indemnités. Ce sont les enseignants, les policiers et les agents des finances qui manifestent pour leurs conditions de travail et contre la politique du gouvernement en matière d'emplois. Il est bien évident que tout cela finira en un affrontement et celui-ci ne sera pas électoral mais social.

Il va bien falloir que la classe ouvrière fasse comprendre à ceux d'en haut que cela suffit et que crise ou pas, dette ou pas, élections ou pas, les revendications des salariés, des jeunes, des chômeurs et des retraités en terme d'emplois, de salaire et de retraite devront être satisfaites. Il suffit de regarder ce qui se passe encore en Egypte pour comprendre que rien n'est jamais acquis mais que tout est toujours possible.

En tout cas, **le syndicalisme libre, indépendant et confédéré qu'incarne Force Ouvrière sera aux côtés de ceux qui, quelles que soient les circonstances, quelle que soit la période, ont toujours comme objectif la satisfaction des revendications.**

Rennes, le 6 février 2012, Joël JOSSELIN, Secrétaire Général

Timbre 2012 = 3,60 €
Rappel timbre 2011 = 3,45 €

La citation du mois :

« Les hommes politiques et les couches doivent être changés souvent et pour les mêmes raisons... »

Sir George BERNARD SHAW
(1856-1950)
prix Nobel de littérature en 1925

Interview du Président de la République : réactions

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'UD FO 35

L'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine a pris connaissance des annonces du Président de la République. Elle constate que ces mesures frappent les salariés au profit du patronat

D'une part, l'augmentation de 1,6 points de la TVA se traduira par une augmentation des prix qui pèsera sur tous les salariés, chômeurs et retraités quels que soient leurs revenus alors que les patrons seront exonérés de la part patronale des cotisations familiales affaiblissant une fois de plus la Sécurité Sociale (en 2010, les exonérations accordées en Bretagne dans le cadre des aides à l'emploi représentaient 1,4 milliards d'euros)

D'autre part la possibilité d'accords d'entreprises dérogeant à la loi sur la question du temps de travail et des salaires est d'une extrême dangerosité. C'est une menace directe contre les conventions collectives nationales, le code du travail et même le contrat de travail.

Dans ce contexte, l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine soutient ses syndicats et les salariés qu'ils soient du public ou du privé mobilisés pour revendiquer des créations de postes ou des augmentations de salaires.

Chez Eiffage, la grève entamée jeudi dernier dans le Morbihan est maintenant engagée en Ille-et-Vilaine avec les syndicats FO, CGT, CFDT et CFTC pour obtenir une augmentation de salaire au-delà de l'inflation, une revalorisation des primes et indemnités (notamment de déplacements).

Le 31 janvier, les enseignants sont en grève et en manifestation à Paris à l'appel des syndicats FO, SNES-FSU, CGT et SUD pour obtenir le retrait du projet de décret sur l'évaluation et l'annulation des 14000 suppressions de postes (234 dans l'académie).

Le 2 février, ce sont les agents des finances qui seront en grève à l'appel des syndicats SUD, CGT, FO, CFTC, UNSA pour stopper immédiatement les suppressions d'emplois et revaloriser les rémunérations.

Troisième plan de rigueur ou pas, l'Union Départementale, organisation syndicale indépendante et confédérée, appelle ses syndicats à déposer partout les revendications et à se mobiliser pour créer le rapport de forces nécessaire à leur obtention.

L'Union Départementale rejette l'augmentation de la TVA et revendique l'augmentation des salaires, exige l'arrêt des exonérations et le retour à la Sécurité Sociale de 1945, défend les conventions collectives, le code du travail et le contrat contre les accords « compétitivité-emploi ».

Rennes, le 30 janvier 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CONFÉDÉRATION

FORCE OUVRIERE confirme que toute augmentation de la TVA constitue une erreur économique (risque de baisse de la consommation, vision erronée de la compétitivité) et un danger social (baisse du pouvoir d'achat et remise en cause du financement des allocations familiales).

S'agissant des accords « compétitivité emploi » que FO avait condamnés comme dangereux, FO constate qu'il n'y aura pas de loi immédiate et indique que toute négociation en la matière sera particulièrement dure.

FO rappelle également sa condamnation de la RGPP et des ses effets destructeurs sur l'emploi et le service public républicain.

Enfin, FORCE OUVRIERE prend acte de l'alourdissement des sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas les objectifs en matière d'alternance (la dernière loi datant cependant de juillet 2011) et appuie la mise en place annoncée dès février d'une Banque de l'Industrie qu'elle réclame depuis plusieurs années sans pour autant vouloir d'être gestionnaire de cette banque.

Au final, il n'en reste pas moins que pour sortir de la crise en France comme ailleurs et en Europe il faut sortir du libéralisme économique et de l'austérité économique, salariale et sociale.

Paris, le 29 janvier 2012

A toutes fins utiles et pour que les choses soient claires, nous récusons toute idée de TVA sociale que nous considérons comme une erreur économique et un danger social et toute mécanique d'accord compétitivité-emploi qui ne vise qu'à accroître la flexibilité, se substituer au chômage partiel en imposant, même temporairement, un temps partiel contraint, le salarié payant pour une baisse d'activité dont il n'est pas responsable.

Déjà au sommet social du 18 janvier, Jean-Claude Mailly avait prévenu...



Encore 5000 auto-collants disponibles à l'UD...
N'hésitez pas à passer en prendre.

Abrogation de la loi scélérate sur les retraites

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public
- ▶ Revalorisation des pensions

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Conseil des Prud'hommes : FO s'exprime

Force Ouvrière tient à faire une déclaration lors de cette Assemblée Générale de rentrée. Elle portera sur deux points : le forfait justice de 35€ et le projet de médiation.

Le droit de timbre de 35 €

Depuis le 1er octobre 2011, les justiciables se voient imposer le paiement d'un timbre fiscal de 35 euros pour toute instance introduite, même prud'homale !

Cet obstacle supplémentaire à l'accès à la justice est d'autant plus choquant lorsqu'il s'agit de litiges du travail où 99% des demandeurs sont des salariés qui réclament le paiement de leurs droits (salaires, ...).

Des recours en justice sont actuellement déposés contre ce « forfait-justice ».

Les conseillers prud'hommes FO considèrent qu'il s'agit d'une atteinte inacceptable au droit fondamental d'agir en justice et une violation du principe de gratuité.

Le danger de la médiation

Force Ouvrière s'est mobilisée, notamment au sein du conseil supérieur de la prud'homie, pour s'opposer à la mise en place de la médiation au sein de la justice prud'homale.

Ainsi a été obtenue, avec les autres organisations syndicales, l'exclusion totale du droit du travail (conflits individuels) du champ d'application de la médiation conventionnelle.

La médiation, processus utile en matière de conflits collectifs, ne saurait avoir pour objet de substituer une forme de justice privée – et payante – à la justice prud'homale.

Certaines juridictions sociales pour remédier à leur engorgement, expérimentent la voie de la médiation judiciaire comme si c'était un remède aux difficultés qu'elles rencontrent pour faire face aux dossiers à traiter. Présentée comme une alternative au procès et une solution de rapidité, la médiation risque pourtant de devenir une mécanique bien dangereuse pour les salariés qui pourraient être amenés à brader leurs droits dans l'espoir d'un règlement rapide du litige.

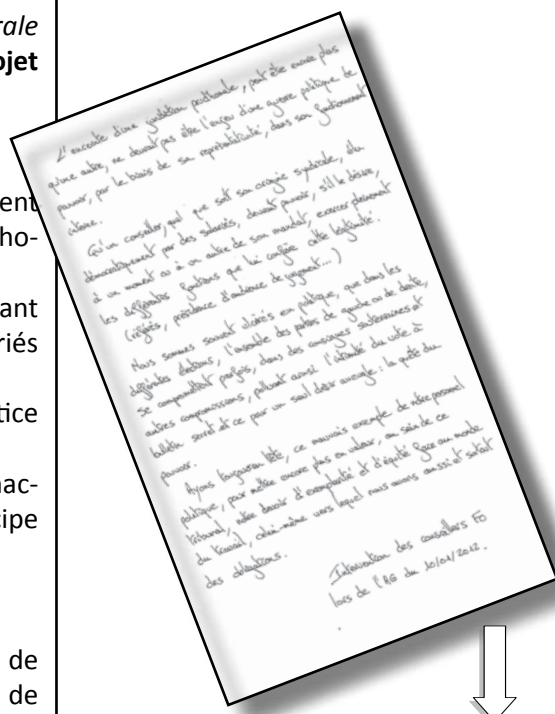
Alors que l'audience de conciliation a justement pour objet le rapprochement des parties en veillant au respect des droits de chacun – et, il faut le rappeler, cette conciliation peut avoir lieu à toute étape du procès – la médiation judiciaire ne peut que constituer une forme de justice privée et payante. C'est la raison pour laquelle les conseillers prud'hommes FO rappellent leur attachement à la place de la conciliation dans le procès prud'homal, tout en faisant le constat que les conseillers ne disposent pas des moyens nécessaires pour remplir leur mission.

Conclusion

Au regard de cette dégradation du service public de la justice, et du manque de moyens attribués aux conseils des prud'hommes notamment dû à la RGPP et pour lesquels Force Ouvrière s'exprimera dans la presse, nous réitérons de la manière la plus solennelle notre souhait de retrouver un fonctionnement plus serein de la justice prud'homale avec l'obtention des moyens qui s'imposent.

La prud'homie est légitimée par notre histoire sociale. Nous y sommes profondément attachés.

C'est sur ces bases, au nom de la représentativité, que Force Ouvrière présentera 2 candidatures aux référés.



L'enceinte d'une juridiction prud'homale, peut être encore plus qu'une autre, ne devrait pas être l'enjeu d'une guerre politique de pouvoir, par le biais de sa représentativité dans son fonctionnement.

Qu'un conseiller, quel que soit son origine syndicale, élu démocratiquement par des salariés, devrait pouvoir, s'il le désire, à un moment ou à un autre de son mandat, exercer pleinement les différentes fonctions que lui confère cette légitimité. (Référé, présidence d'audience de jugement...).

Nous sommes souvent ulcérés en politique que dans les différentes élections, l'ensemble des partis de gauche ou de droite, se compromettent parfois, dans des consignes souterraines et autres compromissions polluant ainsi l'intimité du vote à bulletin secret et ce, pour un seul désir aveugle : la quête du pouvoir.

Ayons toujours en tête ce mauvais exemple de notre personnel politique, pour mettre encore plus en valeur, au sein de ce tribunal, notre devoir d'exemplarité et d'équité face au monde du travail, celui même vers lequel nous avons aussi et surtout des obligations.



En direct de nos syndicats...

NAO : accord chez EIFFAGE

(secteur du bâtiment, après deux jours de grève)

- Revalorisation des salaires : + 1,70%.
- Augmentation des indemnités de petit déplacement :
 - Transport: Zone 1 et 2 : +2% ; Zone 3,4 et 5: +2,5%
 - Trajet: Zone 1 à 5 : +1%
 - Repas: + 1% (9,70euros)
 - Secteur Fougères : indemnités de conduite +1%
- Indemnités grand déplacement:
 - Pour les chantiers situés entre 50 et 150 KM : +2,93 %
 - du lundi au jeudi: 54,30 euros par jour
 - le vendredi: 14,00 euros
 - la semaine complète: 231,20 euros
 - -Pour les chantiers situés au delà de 150 KM : +3,16 %
 - du lundi au jeudi: 61,60 euros par jour
 - le vendredi: 14,00 euros
 - la semaine complète: 260,40 euros

Pour tout contact :

Patrick ANGU : 06.07.66.66.65 patrick.angu@numericable.fr



NAO : accord chez Web Help

(téléphonie à Vitré, après un jour de grève suivi à plus de 90%)

- 170 € annuel de prime de transport pour tous ;
- 80% de la mutuelle pris en charge par l'entreprise ;
- Paiement du congé enfant malade dès le 2ème jour ;
- Création d'un comité de classification & de prévoyance ;
- Augmentation de salaire pour tous suite à la grille SP2C ;
- Augmentation ciblée des coefficients de 140 à 190 (augmentation brute de 3,8% à 5,7%) ;
- Arrêt du mois blanc pour la prime sur objectifs ;
- Note de quizz baissée à 16 ;
- Suppression de la proratisation de la prime en cas de congés payés ;
- Prime de fidélisation de 30 € brut par mois à partir de 2 ans ancienneté & augmentée à 40 € brut à partir de 3 ans ancienneté ;
- Prime exceptionnelle versée en septembre de 100 € brut ;
- Prime de mutualisation annuelle de 100 €.

Pour tout contact :

Corinne RONDEL : 06.32.25.14.20 / fo@vitre.webhelp.fr

Elections chez Randstad... plus de 100 000 votants !

Les Intérimaires de RANDSTAD sont appelés à voter du 6 au 30 mars 2012 par correspondance. L'enjeu est important autant pour FO / RANDSTAD (16%) que pour l'ensemble des secteurs des entreprises clientes. Il faut savoir qu'un intérimaire sur trois est embauché dans l'entreprise pour laquelle il travaille...

Si vous connaissez un de ces salariés, n'hésitez pas à lui demander de voter et faire voter FO.

Toutes les voix obtenues dans la branche intérim compteront...

N'hésitez pas à contacter l'UD ou la déléguée régionale Catherine AUFFRET : 06.03.67.43.04.

Police : un vrai ras le bol...



Plus d'une soixantaine de délégués venus de tous les coins de Bretagne, sur leur temps personnel (l'administration de la Police leur interdisant d'utiliser leur droit syndical...) se sont réunis, le matin dans les locaux de l'UD autour de Nicolas Comte, Secrétaire Général et David Leveau, Secrétaire Régional Délégué.

A midi, un rassemblement d'une centaine de délégués a eu lieu devant l'hôtel de police. L'après-midi, une délégation était reçue par le Préfet

RGPP, réduction des effectifs, politique du chiffre, conditions d'emploi, ASA, salaire...

La totalité des sujets liés à l'actualité syndicale, et il y en a !, auront ainsi été abordés dans un climat grave où l'avenir de la profession se pose de manière aiguë, sous les coups d'assommoir de plus en plus lourd de la financiarisation rampante de la mission régalienne de sécurité due à nos concitoyens.

Que dire aussi des emplois précaires, les ADS, car actuellement la moitié de ces jeunes à la fin de leurs contrats se trouve à la recherche d'un emploi.

UNITÉ SGP Police - FO a revendiqué l'arrêt de la RGPP, la révision des textes actuels : RIPN, RGEPN, IGOT et un recrutement massif.

Pour tout contact :

David LEVEAU : 06.79.97.70.18 ou sgp-fo-35@interieur.gouv.fr



En direct de nos syndicats...

Education Nationale : 20 000 manifestants à Paris

Le 31 janvier, plus de 40 % des personnels enseignants du 1er degré et du 2d degré étaient en grève dans les collèges, les lycées et lycées professionnels. La grève était aussi très significative dans les services administratifs. Pour l'annulation de toutes les suppressions de postes et pour le retrait définitif des projets de décret et d'arrêté concernant l'évaluation des enseignants, les personnels ont clairement exprimé avec leurs organisations syndicales leur volonté de refuser que leurs statuts et leurs conditions de travail ne deviennent des variables d'ajustement dans la gestion de la « crise de la dette » qui n'est pas la leur.

A l'appel du SNES-FSU, de la FNEC FP FO, de la CGT, de SUD, du SNALC et de la FAEN, la grève a été très importante. Plus de 20 000 manifestants ont défilé sur les deux revendications à Paris où 4000 d'entre eux se sont regroupés dans le cortège de la FNEC FP FO et de ses syndicats. Dans de très nombreuses villes de province des rassemblements, manifestations et délégations ont eu lieu à l'initiative de la FNEC FP FO et de ses syndicats. (...)

Force Ouvrière confirme sa proposition à toutes les fédérations syndicales et aux syndicats nationaux à l'initiative de la grève du 31 janvier de se rencontrer le plus vite possible pour constituer une délégation qui exprime les revendications auprès du ministre.

A tous les niveaux, auprès des recteurs, des IA, des préfets, la FNEC FP FO appelle ses sections et syndicats à proposer des délégations communes appuyées sur les revendications élaborées précisément dans les assemblées générales dans les collèges, les lycées, les lycées professionnels, les écoles et les services.

Il revient à ces assemblées générales, réunies avec les organisations syndicales, de définir un mandat précis, de mandater des délégués pour exprimer et porter la revendication auprès du gouvernement et de ses représentants.

Retrait définitif des projets sur l'évaluation Annulation des 14 000 suppressions de postes

Notre triple A à nous, c'est celui de cAmArAdeS !

Grève aux finances (Impôts et Trésor)

Pour tout contact :

Christine RODRIGUEZ

06.63.05.91.78

christine.rodriquez1@dgfip.finances.gouv.fr

EMPLOIS, CONDITIONS DE TRAVAIL,
MISSIONS, REMUNERATIONS

**STOP OU
ENCORE ?**

2 FEVRIER 2012

TOUS EN GREVE

▶ **STOPPER IMMEDIATEMENT
LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

▶ **REVALORISER LES REMUNERATIONS**

▶ **AMELIORER RAPIDEMENT ET CONCRETEMENT
LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL**

▶ **RENFORCER TOUTES LES MISSIONS DE LA DGFIP**

FO DGFIP
100% LIBRES ET INDEPENDANTS

Grève à l'ADMR de CHATEAUGIRON

(23 Janvier 2012)

Les salariées de l'ADMR de CHATEAUGIRON, à l'initiative de leur déléguée du personnel FO avec le soutien des syndicats FO de l'ADMR Bruno BRUNETEAU et l'appui du Syndicat Départemental Action Sociale se sont mises en grève le 23 Janvier 2012 pour dénoncer les dispositions régressives de la Convention Collective unique de la BAD (Branche Aide à Domicile) signée par la CFDT et l'UNSA, combattue par FO, la CFTC et la CGT.

Les raisons de la grève étaient :

- l'instauration du travail de nuit
- l'instauration de la mutuelle obligatoire
- l'augmentation du travail le dimanche
- des minima conventionnels en dessous du SMIC
- la perte de 200 € du fait de l'indemnité kilométrique en dessous du barème fiscal
- l'absence de remboursement des allers-retours domicile, personne aidée.

Cette convention collective unique applicable dès Janvier 2012 soulève l'indignation des salariés de l'ADMR mais aussi celle des bénévoles, des associations adhérentes et des usagers (personnes âgées et/ou handicapées).

A noter que Josette RAGOT, négociatrice FO de la BAD, membre du Conseil Fédéral de la FNAS, Fédération Nationale Action Sociale rencontrera les salariés des ADMR (Aide à Domicile en milieu rural), le Mercredi 8 Février 2012 de 16 H à 18 H à la maison de quartier Villejean, 2, rue de Bourgogne à RENNES (02.99.59.04.02) pour faire un point spécifique sur les négociations de branche et pour une intervention au Meeting Intersyndical Départemental (FO-CGT-CFTC-SUD) en faveur des Conventions Collectives (CNTT 51, CCNTT 66, etc...) de l'augmentation générale des salaires et de la grève franche dans l'unité d'action pour y parvenir.

Pour tout contact :

Elisabeth RAULT : 06.26.06.34.58

ou contacter le SDAS FO 35 : 02.99.65.36.50

TVA sociale : une véritable politique anti-sociale !

1,4 milliards d'euros ! C'est le montant des exonérations de cotisations sociales octroyées aux patrons bretons en 2010 dans le cadre des aides à l'emploi ! Ainsi, en Ille-et-Vilaine, pour cette même année, l'une des plus grosses entreprises du transport s'est vue exonérée de plus de 617 000 € !
Et, ils en redemandent !

Dans ses vœux télévisés le président de la République a annoncé le 31 décembre qu'il n'y aurait pas de nouveau plan de rigueur. Les agences de notation ont dit si, si. Le 31 janvier, il a annoncé l'augmentation des impôts, des cadeaux aux patrons et la dislocations du code du travail avec des accords d'entreprise plus forts que le loi.

1. La TVA sociale, c'est une baisse des salaires.

La TVA sociale correspond à une augmentation du taux actuel de la TVA en contrepartie d'une baisse équivalente de la part patronale des cotisations sociales. Cette portion de TVA serait appelée "sociale" parce qu'elle financerait la protection sociale par l'impôt.

Il est toujours nécessaire de rappeler que la sécurité sociale couvre quatre risques (elle prend en charge tout ou partie de dépenses liées à ces risques : maladie, famille, retraite, accident du travail) financés par les salaires. La masse salariale des l'entreprise comprend le salaire net, la part patronale des cotisations, la part salariale de ces mêmes cotisations.

Transférer la cotisation sur l'impôt, c'est baisser la masse salariale, le salaire brut pour financer la protection sociale par le salaire net (impôt sur la consommation).

Ce que les patrons appellent réduire les coûts salariaux des entreprises, c'est une baisse des salaires

2. La TVA sociale, c'est la dislocation de la sécurité sociale.

Les cotisations sociales ont considérablement augmenter les salaires pour établir un financement collectif des risques sociaux. C'est ainsi que s'exerce la solidarité ouvrière : les biens portants paient pour les malades, les célibataires pour les familles nombreuses, les actifs pour les retraités. Ce sont les réformes successives de la Sécurité Sociale qui ont intégré le budget de la sécurité sociale dans le budget de l'Etat en la finançant pour une petite partie par l'impôt (CSG, contribution sociale généralisée) Il s'agit de reprendre la protection sociale aux travailleurs en la faisant financer par l'impôt. Il faut remarquer que ce seront toujours les salariés qui paieront mais qu'ils n'auront plus aucun pouvoir sur leur argent.

3. La TVA sociale, c'est une régression générale pour les salariés du monde entier.

L'objectif annoncé pour l'économie française : être plus compétitive pour faire face à des pays qui n'ont pas les mêmes réglementations en matière de protection sociale. Comme la même politique est appliquée en Grèce, en Espagne, au Portugal, en Italie... c'est une destruction totale des droits qui est décidée... par les marchés financiers. Elle ne favorise en rien l'économie, au contraire, une augmentation des salaires permettrait de développer la consommation donc la production. Combien de salariés français changeraient d'automobile ou de machine à laver ou autre si les salaires augmentaient de 15% ? Est-ce que cela n'empêcherait pas le chômage partiel à PSA ?

La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

C'est un impôt intégré au prix de vente d'un produit et payée par le consommateur lors d'un achat. Elle correspond à un pourcentage du prix de vente hors taxe d'un bien ou d'un service. C'est un impôt sur la consommation.

En France, le taux normal de TVA est aujourd'hui de 19,6 %. Mais il existe un taux réduit de 5,5% - récemment augmenté à 7% pour déduire les déficits publics - pour certains produits comme les biens alimentaires, les produits culturels, ou encore les travaux de bâtiment. Un dernier taux de 2,10% est applicable à la presse et aux médicaments remboursables.

Pour les salariés qui dépensent tous leur salaire pour vivre c'est un impôt qui pèsent sur la totalité de leur salaire (y compris les remboursement de crédits pour la maison puisque le prix de la construction comprend la TVA).

	Indice Insee	Prix de la baguette	Prix du litre d'essence	Prix du litre de lait	Prix du kg de pomme de terre
Mai 2001	5145.76	0.46	1.00	0.20	0.23
Été 2011	5556.36	0.90	1.50	0.56	1.15
soit	x par 1,08	x par 1,96	x par 1,5	x par 2,8	x par 5

Évidemment, pour eux, l'augmentation des prix ou de la TVA, cela ne pèse pas !!!



	Patrick Werner Pdt Banque Postale	Jean-Paul Chifflet DG Crédit Agricole	Pierre Mariani Pdt C'té d'ion DEXIA	Frédéric Oudéa PDG Société Générale	Beaudoin Prot Pdt BNP Paribas
Fixe	430 000 €	730 000 €	1 203 000 €	850 000 €	950 000 €
Variable	275 000 €	916 000 €	600 000 €	3 000 000 €	1 674 053 €
Présence	0 €	51 000 €	0 €	0 €	84 907 €
Autres avantages	5 712 €	88 731 €	9 411 €	300 000 €	4 055 €
TOTAL ANNUEL	710 712 €	1 805 731 €	1 809 411 €	4 350 000 €	2 713 015 €

Budget de la Région et Services de l'Etat : il fallait le dire... au CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional), séance des 23 et 24 janvier 2012.

Extraits des interventions de Jean THIRLAND et Pierrick SIMON au nom de la CGT-Force Ouvrière.

(...) Force Ouvrière pourrait partager les considérants généraux du Président du Conseil Régional d'autant qu'un budget de 1 milliard 250 millions d'euros et une collectivité de près de 3400 fonctionnaires pourraient contribuer à sortir de la crise par des investissements et interventions publics selon une vraie stratégie pour la croissance.

Mais avec une DGF qui représentera moins du quart des recettes bretonnes en 2013, l'exécutif régional souhaiterait une révision de la réforme territoriale pour avoir demain davantage de ressources, un acte II de la décentralisation pour aboutir selon les propos retenus par la presse à une véritable République des régions. (cf article Ouest-France du 13 janvier).

Et c'est là le désaccord avec notre organisation attachée à la République une et indivisible, au statut de la fonction publique d'Etat, à l'égalité des citoyens devant la loi en quelque lieu du territoire, à la défense des conventions collectives nationales et du code du travail dans toute entreprise qu'elle soit bretonne ou alsacienne.

Déjà, en Alsace, le conseil régional et les conseils généraux du haut-Rhin et du Bas-Rhin sont engagés dans une opération de fusion qui bientôt par voie référendaire devrait voir naître une seule collectivité avec tout ce que cela comportera de dangers pour les fonctionnaires territoriaux et pour les salariés de ces départements.

Derrière les aspects budgétaires se cache toujours une politique, une vision de la République.

A Force Ouvrière, nous considérons, en tant qu'organisation syndicale libre, indépendante et déterminée que

la seule solution à la crise passe par l'augmentation des salaires pour améliorer le bien-être des travailleurs et relancer la croissance, l'arrêt des licenciements et la réindustrialisation, l'abandon de la révision générale des politiques publiques et la création des postes de fonctionnaires nécessaires à un vrai service public de qualité proche de tous les citoyens en tout lieu du territoire national.

Certes, le chiffre annoncé de 99500 agents de l'Etat au service des citoyens de Bretagne peut paraître imposant. Mais Force Ouvrière ne peut passer sous silence la tristement célèbre Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et ses 400 000 suppressions d'emploi dans les services de l'Etat et des opérateurs. Oui, vous avez bien entendu, 400 000 suppressions d'emploi, chiffre annoncé par notre Secrétaire Général, Jean-Claude Mailly au Président de la République lors du sommet social et non contesté, chiffre auquel vont encore s'ajouter en 2012, 14 000 nouvelles suppressions de postes dans l'Education Nationale dont 5700 dans les écoles primaires et maternelles.

Dans ces conditions, le Préfet de Région n'a plus qu'une seule chose à faire : mettre en adéquation les moyens dont il dispose avec les conditions de travail ou plutôt adapter les conditions de travail aux moyens dont il dispose. Et cela s'appelle RéATE, Réaménagement de l'Administration Territoriale de l'Etat. (...)

La RGPP et la RéATE, c'est une organisation incohérente destructrice à termes d'une part importante des missions de service public, destructrice de services départementaux avec la mise en place de directions interministérielles telle la DIRECCTE au sein de laquelle, la défense des intérêts de l'Entreprise entre en contradiction avec le respect du droit du travail et où les missions concernant la concurrence et la consommation côtoient, sans aucune logique, celles concernant le travail et l'emploi. Ainsi, des machines d'intégration et de subsidiarité sont mises en place dans les départements, les filières pour entrer de mettre un voile sur les crispations sociales et économiques. Le nom de GPEC est utilisé pour cette nouvelle subsidiarité ou les Fonds des cotisations à la formation sont progressivement et détournés pour d'autres intérêts que ceux des salariés. La RGPP et la RéATE, c'est aussi la multiplication des Agences dont la nocivité était déjà clairement apparue dans les pays anglo-saxons, telle l'Agence Régionale de Santé machine de guerre contre l'hospitalisation publique et contre ses propres agents, notamment les fonctionnaires.

La recherche permanente d'une solution à la crise de la dette ou à celle des déficits publics entraîne l'Etat à considérer ses agents comme la seule variable d'ajustement. Que ce soit sur leurs conditions de travail liées directement aux effectifs ou sur leurs salaires bloqués pendant trois ans et même à la baisse depuis le 1er janvier 2011 avec la réforme Fillon sur les retraites, que ce soit sur la dernière mesure en date, l'instauration d'une journée de carence donc d'une véritable sanction financière, les fonctionnaires, comme les salariés du privé paient une dette qui n'est pas la leur.

Et comme cela ne suffit pas et qu'il faut faire payer tous les salariés, **un véritable hold-up se prépare, il a pour nom TVA sociale. Dans un premier temps, on vole les cotisations, c'est-à-dire que le salaire différé n'ira plus dans les caisses de la sécurité sociale et quant on sait que le montant des exonérations de cotisations sociales accordées en Bretagne dans le cadre des aides à l'emploi s'élevait en 2010 à 1,4 milliards d'euros, cela laisse pantois. Dans un deuxième temps, on augmente la TVA. En quelque sorte, tous les salariés et donc les fonctionnaires seront volés deux fois !**

Quand nous disons précédemment qu'il y a toujours une solution pour faire payer les travailleurs...

Pour conclure, **Force Ouvrière, qui est devenu la 1ère organisation syndicale de la fonction publique d'Etat depuis les élections professionnelles du 20 octobre dernier, tient à rappeler dans cette enceinte ses revendications concernant ce secteur professionnel :**

- La défense inconditionnelle du statut de la fonction publique d'Etat et l'amélioration des conditions de travail de tous les agents
- L'arrêt immédiat de la RGPP et la création de tous les postes nécessaires à un service public de qualité contribuant à l'égalité des citoyens en tout point du territoire.
- Une augmentation du point d'indice permettant de rattraper les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis plusieurs années.

HUMEUR de Jacques Marcel

Notre sommet, c'est la base, car cela ne vous aura pas échappé durant la campagne présidentielle pour le sommet de l'Etat pour savoir qui du petit calife, du grand vizir ou de vizirette sera la marionnette aux mains de la dictature des marchés s'écrit aussi la marche de l'histoire sociale.

Sur cette page de l'histoire se déroule une autre campagne en bas à gauche qui a pour nom les luttes sociales. Celles pour le plein emploi et contre les délocalisations pour la réindustrialisation comme à Lejaby. Celles pour l'augmentation générale des salaires comme dans les aéroports avec les agents de sécurité et à la pointe du combat, on retrouve nos camarades de la FEETS FO.

FEETS FO (Fédération de l'Equipement de l'Environnement des Transports et des Services) qui dénonce à raison un « vote de haine » en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale le 24 janvier, celle-ci ayant adopté la proposition de loi Diard d'atteinte au droit constitutionnel de grève. Loi inique dont FO demande l'abandon.

Face aux attaques de l'Etat - patron et du patronat privé, FO opposera toujours la force du nombre de la camaraderie.

Dans camarade, il y a trois fois A et leur barbare concurrence ne nous l'enlèvera pas.

Décidément à FO, toutes réflexions faites comptant sur nous-mêmes en toute indépendance à la lutte des places, nous préférons la lutte des classes.

En direct du trône élyséen...



Adresse de la manifestation
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
d'Ille-et-Vilaine
Espace conférence Georges Brand
1 rue de l'Alma - 35000 Rennes

**Mardi
6 mars
2012**

Cinq conférences organisées par le
Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels (*)

- Évaluer pour prévenir les risques professionnels
- Les produits cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction : prévenir en substituant
- Prévention des risques liés aux interventions des entreprises extérieures
- TMS : quelles compétences pour quelle démarche de prévention ?
- La formation des représentants du personnel et des encadrants

Invitations disponibles en nombre à l'UD...

(*) CRPRP

contact FO : Olivier Beucher

06.10.94.35.09 ou fdlp.beucher@wanadoo.fr

Il reste des agendas 2012 spécifique UD-FO Ille-et-Vilaine...

Remis gratuitement à chaque Secrétaire de syndicat, chaque délégué syndical ou représentant de la section syndicale, chaque membre de la CE de l'UD ou de la CA de l'UL de Rennes, chaque conseiller du salarié, chaque conseiller prud'homal, chaque administrateur d'organisme social... et aux plieurs du journal.

Chacun comprendra aisément qu'aucun envoi postal ne sera effectué (format 16x24, 392 g) donc n'hésitez pas à passer à l'UD...



Affiches au format 420 x 594 mm disponibles à l'UD

Il est temps de s'inscrire au stage «s'organiser» du mois d'avril.

N'hésitez donc pas à vous inscrire. La fiche doit nous parvenir dès que possible pour être envoyée à la confédération et votre patron être prévenu avant le 2 mars...

Stages de formation syndicale organisés à l'UD (1er semestre)

Semaine	Dates	Intitulé du Stage
9	Du Lundi 27 février au vendredi 3 mars	Découverte de FO (COMPLET)
14	Du lundi 2 au vendredi 6 avril	S'organiser
20	Du lundi 14 au mercredi 16 mai	Négociateur
24	Du lundi 11 au vendredi 15 juin	Se développer
26	Du lundi 25 au vendredi 29 juin	Connaître ses droits

Si ces dates ne vous conviennent pas, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans un des autres départements bretons, **ne pas hésiter à nous contacter.**

AFOC
afoc35@yahoo.fr

**Association
Force Ouvrière
Consommateurs
d'Ille-et-Vilaine**

Permanences :

à l'UD FO
35, rue d'Echange Tel. 02 99 65 36 66
le mardi de 13h30 à 16h30 (logement)
le mercredi de 14h à 17h30

à la Maison de la Consommation,
48, Bd Magenta, Tel. 02 99 30 44 41
le lundi de 14 h 00 à 17 h 30

au Centre Social de VITRÉ rue Notre - Dame
les 2ème et 4ème vendredi de 10h à 12h